

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1121

29 mai 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| A.C.G. S.A. | 53801 | Fomed S.A. | 53770 |
| A C H S - Investments S.A. | 53808 | Fortinvest Investments Holding S.A. | 53771 |
| Agio Investments S.A. | 53763 | Generali Europe Income Investments S.A. | 53774 |
| Alata Investment S.A. | 53803 | Generali North American Holding 2 S.à r.l. | 53774 |
| Alia S.A. | 53803 | Hega Europe S.A. | 53770 |
| Allbest S.A. | 53764 | Immofor S.A. | 53800 |
| Alta Investissements S.A. | 53765 | Incatec S.A. | 53768 |
| Ana Holding S.A. | 53773 | Interfab SPF, S.A. | 53788 |
| Ana Holding S.A. | 53766 | Ivory Holding S.A. | 53762 |
| Ana Investments S.A. | 53773 | Location de Voiture Internationale S.A. in Kurzform L.V.I. S.A. | 53767 |
| A-TV Worldwide Marketing S.A. | 53800 | LORAMO S.A., société de gestion de patri- moine familial | 53799 |
| Belmont Investment S.A. | 53769 | Mat Investment S.A. | 53801 |
| Belvie Real Estate S.A. | 53765 | M.G.C. Financière S.A. | 53803 |
| Berolux Holding S.A. | 53804 | MTE S.A. | 53774 |
| Bolero International Holding S.A. | 53807 | Orco Germany S.A. | 53765 |
| Bononzo S.A. | 53807 | Pacato S.A. | 53768 |
| Calverton Overseas S.A. | 53763 | Parinfin | 53799 |
| Cielo S.A. | 53773 | Parlam Invest Holding S.A. | 53763 |
| Cinimalux S.A. | 53807 | Partin S.A. | 53771 |
| Cosafin S.A. | 53801 | Pétrusse Participations S.A. | 53774 |
| Cuzinco S.A. | 53770 | Seetal Strategies S.A. | 53764 |
| Cygnus S.à r.l. | 53788 | Silf S.A. | 53802 |
| DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A. | 53771 | S.P.F. Carmina S.A. | 53802 |
| East West Tiles S.A. | 53800 | Sunmoon S.A. | 53767 |
| EDI - Européenne de Développement et d'Investissement S.A. | 53808 | Suvian S.A. | 53772 |
| Eril S.A. | 53769 | Tschingel S.A. | 53772 |
| Euro Développement S.A. | 53762 | Ufilux S.A. Holding | 53762 |
| FDF | 53808 | VI.KA.MA S.A. | 53768 |
| Ficop Investments S.A. | 53764 | Zandery Investments S.A. | 53802 |
| Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS | 53804 | | |
| Fluinvest S.A. | 53772 | | |

Ufilux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.813.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010055372/1017/17.

Ivory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055383/10/18.

Euro Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.444.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055384/10/18.

Agio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.446.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055373/696/17.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055385/10/18.

Parlam Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055386/10/18.

Allbest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 124.079.

Les Actionnaires et les Obligataires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le *16 juin 2010* à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055374/696/17.

Ficop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *18 juin 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055387/10/18.

Seetal Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 93.829.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *17 juin 2010* à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055388/10/18.

Belvie Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 143.447.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055375/696/17.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2010* à 15.00 heures à L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

Ordre du jour:

- I. Nomination de trois administrateurs.
- II. Nomination d'un commissaire aux comptes.
- III. Changement de siège social.
- IV. Divers.

Pour le cas où il ne serait pas possible à l'actionnaire d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, il voudra bien renvoyer, dûment complété et signé, un pouvoir en faveur du représentant de son choix.

Suivant le titre V des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent effectuer le dépôt 5 jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Référence de publication: 2010058187/275/18.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

You are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (hereinafter the "Annual General Meeting") to be held at the registered office of the Company on *June 16, 2010* at 01:00 p.m., to discuss and to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the management report of the Board of Directors and the reports of the independent auditors of the Company on the statutory annual accounts and on the consolidated financial statements for the financial year ended December 31, 2009
2. Approval of the Annual Accounts for the financial year ended December 31, 2009
3. Approval of the Consolidated Financial Statements for the financial year ended December 31, 2009
4. Allocation of financial results in relation to the financial year ended December 31, 2009
5. Discharge of the members of the Board of Directors
6. Discharge of the independent auditors of the Company
7. Statutory elections of members of the Board of Directors

8. Delegation of day-to-day management functions to members of the Board of Directors
9. Renewal of mandate of independent auditor (réviseur d'entreprises)
10. Decision by Shareholders to continue the activities of the Company

Attendance to the Annual General Meeting

- Shareholders wishing to be represented at the Annual General Meeting shall provide the representative of their choice with the proxy including their voting instructions. Such proxy duly filled up with the shareholder name and a blocking certificate (as further described below) shall be provided to the Company at the latest on 10 June 2010. The proxy form will be available either at the registered office of the Company, or by contacting the Company by fax (+352 26 47 67 67), or on the Company's website at www.orcoqermany.de/investor-relations.html.

- Shareholders who elect to attend the Annual General Meeting in person must ask their financial intermediary (bank, financial institution or other intermediary) with whom their shares are on deposit, to send a blocking certificate for their shares to the Company's registered office. The blocking certificate must indicate clearly the precise identity of the owner of the Company's shares, the number of shares being blocked, the date from which such shares are being blocked, which must be no later than 10 June 2010, and a statement that the relevant shares are registered in the local bank or broker's records in the holder's name and shall be blocked until the close of the Annual General Meeting. The shareholder must bring a copy of the blocking certificate to the Annual General Meeting. Shareholders, present or represented, who do not have this blocking certificate may not participate to the vote.

- Shareholders of bearer shares wishing to attend in person or represented at the Annual General Meeting shall also provide a statement of participation (attestation de participation), issued by the financial intermediary holding their securities, such statement indicating the number of shares held. The shareholders who do not have this statement may not participate to the vote.

Disclosure notification threshold

- Subject to compliance with the threshold notification obligations of the Luxembourg law of 11th January 2008 on the transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated market and by article 14 of the Company's articles of incorporation, there is no limit to the maximum number of votes that may be exercised by the same person, whether in his/her own name or as proxy. Shareholders who do not inform the Company in compliance with the above mentioned regulation and statutory rules will not be able to use their voting right on the Annual General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010059388/1273/49.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 juin 2010 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "ANA HOLDING S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante : "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avois de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur

ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un nouveau 3^e alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF" et suppression des alinéas 6 à 9 relatifs au capital autorisé.
5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059531/755/40.

Location de Voiture Internationale S.A. in Kurzform L.V.I. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 148.075.

—

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, 11. Juni 2010 um 15:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennung.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Référence de publication: 2010059390/21.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2010 à 13:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009;
2. Décharge donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009;
3. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
4. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente Assemblée;
5. Transfert du siège social;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059522/795/19.

VI.KA.MA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 143.684.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055376/696/15.

Incatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2A, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 116.075.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2010* à 11.00 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009.
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2009.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010059389/1429/17.

Pacato S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra le vendredi *25 juin 2010* à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "PACATO S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante : "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché

monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial. "

4. Ajout d'un nouveau 3^e alinéa à l'article 5 : " Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF "

5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059536/755/40.

Eril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.047.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 juin 2010* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059506/795/15.

Belmont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.275.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *18 juin 2010* à 11.00 heures au 23, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059533/755/19.

Fomed S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 44.784,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, on *June 8th, 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual report prepared by the Board of Directors in respect of the annual accounts as of December 31st, 2008 and 2009;
2. Approval of the annual report prepared by the Statutory Auditor in respect of the same financial years;
3. Approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the financial statements as of December 31st, 2008 and 2009;
4. Release of all responsibility of the Directors as well as the Statutory Auditor for the fiscal years ended December 31st, 2008 and 2009;
5. Appropriation of years end results;
6. to take decision as per the law August 10th 1915, article 100 and its modifications;
7. Statutory election;
8. Miscellaneous

Luxembourg, May 19th, 2010.

The Board of Director.

Référence de publication: 2010055322/9125/25.

Hega Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.801.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 juin 2010* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059508/795/15.

Cuzinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.709.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 16, 2010* at 14.30 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.

53771

3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010059523/534/17.

Fortinvest Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.991.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047802/10/18.

Partin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.596.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on June 16, 2010 at 11.30 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010059526/534/17.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010053007/13.

(100067410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Tschingel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.236.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047805/10/19.

Fluinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 72.590.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047803/10/18.

Suvian S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 8.515.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on June 16, 2010 at 5.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010059529/534/17.

Cielo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 100.690.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047804/10/18.

Ana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 107.682.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010052037/1017/17.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054008/755/19.

MTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.801.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2010 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059518/795/15.

Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059520/795/15.

**Generali North American Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Generali Europe Income Investments S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.437.

In the year two thousand and ten, on nineteenth of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

“Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l.”, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.471, represented by virtue of a proxy given to Mr Kristof Meynaerts, lawyer, under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (the "Sole Shareholder").

Such appearing party is the sole shareholder of “Generali Europe Income Investments S.A.”, an umbrella specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated in the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law") and the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.437 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 28 October 2009, number 2113.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12.1 of the articles of incorporation of the Company and of article 200-2 of the 1915 Law:

53775

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public company ("société anonyme" – S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from 'Generali Europe Income Investment S.A.' into 'Generali North American Holding 2 S.à r.l.'.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and hence amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's sole object is to acquire and hold participations in (i) Luxembourg or foreign entities the object of which is to acquire, directly or through other entities, real estate and/or (ii) entities which are not affiliated with the Generali group and to exercise directly or indirectly rights, remedies and claims with respect to such participations. The Company may engage in any lawful business, or activity incidental to the foregoing business object, including, without limitation, borrowing money from its shareholders. The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the 1915 Law together with any powers incidental thereto, so far as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purpose of the Company.

3.2 The Company will not incur any leverage other than (i) loans granted to the Company by its shareholders and/or (ii) short term borrowings of up to 10% of the net asset value of the Company."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's reference currency from Euro to US Dollar at the mid-market exchange rate as at the close of business on 25 March 2010.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to make further amendments to the articles of incorporation of the Company so that the restated articles of incorporation shall read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. As of 16 April 2010, the company shall exist as a private limited liability company under the name of "Generali North American Holding 2 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the 1915 Law, as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles of Incorporation").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, (as such terms are defined in Article 9.1) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision, as to the transfer abroad of the registered office, will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's sole object is to acquire and hold participations in (i) Luxembourg or foreign entities the object of which is to acquire, directly or through other entities, real estate and/or (ii) entities which are not affiliated with the Generali group and to exercise directly or indirectly rights, remedies and claims with respect to such participations. The Company may engage in any lawful business, or activity incidental to the foregoing business object, including, without limitation, borrowing money from its shareholders. The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the 1915 Law together with any powers incidental thereto, so far as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purpose of the Company.

3.2 The Company will not incur any leverage other than (i) loans granted to the Company by its shareholders and/or (ii) short term borrowings of up to 10% of the net asset value of the Company.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II .- Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at forty-one thousand one hundred and twenty-three US Dollars and fifty-two cents (USD 41,123.52) represented by four million one hundred and twelve thousand three hundred and fifty-two (4,112,352) class A shares with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (each share of any class hereafter referred to as a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights, it being understood that the specific rights affected to each Class of Shares shall be those set in these Articles of Incorporation.

5.5 The number of Shareholders in the Company must not exceed 100 and no natural persons may become Shareholders.

5.6 All Shares issued by the Company are, if subscribed and fully paid in, redeemable at any time upon request by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers. For the avoidance of doubt, no Shareholder has the right to request redemption of any Shares. The redemption of the Shares of a given Class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the 1915 Law (distributable funds including the Share Premium Account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined in Article 5.14).

5.7 The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled as foreseen under article 49-3 of the 1915 Law and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The Shareholders agree that the redemption of the Shares of a given Class, decided by the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation, respects their right to equal treatment by the Company.

5.8 The redemption price of Shares of a given Class (the "Redemption Price") is calculated by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, or by such person appointed, directly or indirectly, by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, on the basis of the net asset value of the corresponding Investment calculated on the bank business day immediately preceding the sending of the Redemption Notice (as such term is defined in Article 5.11). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

5.9 The net asset value of the Shares of a given Class shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that valuation day, by the number of Shares of a given Class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, determines to be fair and reasonable.

5.10 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future Shareholders.

5.11 At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered Shareholder of the Class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the Share register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears in the Share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

5.12 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

5.13 The Shares to be issued pursuant to this Article 5 may be of different Classes, as the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders who will in turn decide deliberating in

the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.

5.14 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each Class of Shares relates. For the avoidance of doubt an Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the Shareholders of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

5.15 The Company shall have the right, subject to applicable law, in the event the value of the Investment of a particular Class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Shares of the Class corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

6. Art. 6. Classes of shares.

6.1 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may, at any time, propose to the general meeting of Shareholders to issue different classes of Shares (the "Classes") which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription, minimum investment, subsequent holding requirements, target Investors and distribution policy applying to them or in other characteristics. The general meeting of the Shareholders shall deliberate on such proposal in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

6.2 If multiple Classes of Shares are issued, the assets attributable to such Classes shall commonly be invested.

6.3 Shareholders of the same Class will be treated equally pro rata to the number of Shares held by them.

7. Art. 7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 In the case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Chapter III. - Management

9. Art. 9. Appointment of Managers.

9.1 The Company shall be managed by one manager (the "Sole Manager") or more manager(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers"). Furthermore, they will be designated as "A Managers" or "B Managers". A Managers and B Managers shall have the same powers except if expressly stated otherwise in the Articles of Incorporation.

9.2 The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period determined by such general meeting of Shareholders and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Manager may seek reappointment. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

10. Art. 10. Administration.

10.1 The Board of Managers shall choose from among its members a chairman.

10.2 The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers but in his absence or incapacity to act, the Managers present may appoint any one of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

10.3 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

10.4 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not be Managers or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

10.5 The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any two (2) Managers, either in Luxembourg or at the place indicated in the notice of meeting.

10.6 Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least five (5) business days prior to the beginning of such meeting,

except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

10.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Manager as his or her proxy.

10.8 Any Manager who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Board of Managers by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.9 The Board of Managers can deliberate or act validly only if a simple majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers (the "Simple Majority Quorum"). If the Simple Majority Quorum is reached, decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that such decisions receive the approval of the majority of the A Managers present or represented at such meeting.

10.10 Resolutions signed by all Managers will be valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

10.11 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his or her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by any two (2) Managers.

10.12 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) Managers or by a Manager together with the secretary, or the alternate secretary.

11. Art. 11. Powers of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, shall have the power to determine the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

11.2 It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

12. Art. 12. Representation of the Company.

12.1 The Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the joint signature of two (2) Managers, at least one of them being an A Manager, or by an individual signature if, and only if, such individual signatory authority has been delegated by the Board of Managers to the managing director, an officer or any other person(s).

13. Art. 13. Delegation and Agent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

13.1 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, including the right to sign on behalf of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company or to other persons, who in turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

14. Art. 14. Conflict of interest.

14.1 No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity.

14.2 In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company other than that arising out of the fact that he or she is a manager, officer or employee or holder of securities or other interests in the counterparty, such Manager or officer shall, in the case of plurality of Managers, make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Manager's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

15. Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company may indemnify any Manager or officer and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a unitholder or a creditor and in relation to which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the

person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

16. Art. 16. Powers of the general meeting of Shareholder(s).

16.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

16.2 In the case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares that he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

16.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

16.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

16.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

16.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

16.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter these Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17. Art. 17. General meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.

17.1 The Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

17.2 The relevant provisions of Article 16 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.

17.3 Each Share is entitled to one (1) vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Manager.

17.4 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Class are passed by a simple majority vote of the Shares present or represented.

17.5 Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the 1915 Law.

Chapter V. - Business year

18. Art. 18. Business year.

18.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, and the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Art. 19. Distribution right of shares.

19.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

19.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles of Incorporation, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose that cash available for remittance be distributed.

19.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7.

19.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including the Share Premium Account), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of

Incorporation (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of Shares in proportion of all outstanding Shares.

19.5 The Shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and normal practice.

19.6 The Available Amount related to a specific Class of Shares will be available for distributions to the holders of that specific Class of Shares (to which the Investment relates).

Chapter VI. - Liquidation

20. Art. 20. Dissolution and Liquidation.

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in Article 19.

20.4 Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant Class of Shares in proportion to their respective holdings of such Shares.

20.5 For the purposes of Article 20.4:

20.5.1 any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

20.5.2 any liabilities or expenses of the Company not falling within Article 20.5.1 shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

20.5.3 in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under Articles 20.5.1 and 20.5.2 exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 20.5, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by Articles 20.5.1 and 20.5.2).

20.6 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

21. Art. 21. Termination, Division and Amalgamation of Classes.

21.1 In the event that, for any reason, the value of the net assets of any Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, to be the minimum level for such Class to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Class which would have material adverse consequences on the investments of that Class, or as a matter of economic rationalization or for any other reason, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders of a Class (the "Contributing Class") to allocate the assets of such Class to those of another existing Class within the Company (the "Absorbing Class") and to re-designate the Shares of the Contributing Class as Shares of the Absorbing Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of both the Contributing Class and the Absorbing Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

21.2 Under the same circumstances as provided in Article 21.1, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders of a Class to reorganise a Class by means of a division into two or more Classes. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the relevant Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

21.3 A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Class to another Class within the Company shall require a resolution of the Shareholders of the Classes concerned. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Classes concerned deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

Chapter VII. - Applicable law

22. Art. 22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) dismiss Mr Benoit Prat-Stanford, Mr Christoph Schumacher, Mrs Federica Salvini and Mrs Marylene Alix as director of the Company; and (ii) appoint the following persons as 'A Manager' of the Company, all with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr Benoît Prat Stanford, professionally residing at 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France;
 - Mrs Federica Salvini, professionally residing at 2, Via Meravigli, I-20123 Milan, Italy;
 - Mr Christoph Schumacher, professionally residing at 19-23, Tunisstraße, D-50667 Cologne, Germany;
 - Mrs Marylène Alix, professionally residing at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- and
- Mr Marco d'Orazio, professionally residing at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'année deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

«Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l.», une société à responsabilité anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.471, représentée en vertu d'une procuration donnée à Monsieur Kristof Meynaerts, juriste, sous seing privé, et portant la mention "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement ("L'Actionnaire Unique").

La comparante est l'actionnaire unique de Generali Europe Income Investments S.A., un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société anonyme et régi par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.437 et constituée en vertu d'un acte notarié en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 28 octobre 2009, numéro 2113 ("La Société").

La comparante, représentant l'ensemble du capital social, prend par la présente les résolutions suivantes en conformité aux dispositions de l'article 12.1 des statuts de la Société et de l'article 200-2 de la Loi de 1915:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier la forme légale de la Société, dans le but de modifier celle-ci d'une société anonyme (S.A.) à une société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier la dénomination de la Société de "Generali Europe Income Investments S.A." en "Generali North American Holding 2 S.à r.l.".

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier l'objet social de la Société et conséquemment de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 3. Objet.

3.1 Le seul objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations dans: (i) des entités Luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'autres entités, des biens immobiliers et / ou (ii) des entités qui ne sont pas affiliées au groupe Generali, et d'exercer directement ou indirectement les droits, recours et réclamations relatifs à de telles participations. La Société peut se livrer à toute activité légale ou activité accessoire à l'objet social précité, y compris, sans réserve(s), emprunter de l'argent de ses actionnaires. La Société possède et peut exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi de 1915 ainsi que tous les pouvoirs qui s'y rapportent, pour autant que ces pouvoirs et privilèges soient nécessaires ou utiles à la conduite, la promotion ou la réalisation de l'objet social de la Société.

3.2 La Société ne saurait encourir un quelconque effet de levier autre que (i) des prêts consentis à la Société par ses actionnaires et / ou (ii) des emprunts à court terme jusqu'à concurrence de 10% de la valeur nette d'inventaire de la Société."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier la devise de référence de la Société de l'Euro à l'US Dollar au taux de change moyen du marché (mid-market exchange rate) à compter du 25 mars 2010, fin de journée (close of business).

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de procéder à des modifications supplémentaires des statuts de la Société afin que les statuts modifiés soient les suivants:

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. A compter du 16 avril 2010 la société sera constituée comme une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Generali North American Holding 2 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la Loi de 1915, ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (grand-duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, (tels que définis à l'Article 9.1) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 Le seul objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations dans: (i) des entités Luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'autres entités, des biens immobiliers et / ou (ii) des entités qui ne sont pas affiliées au groupe Generali, et d'exercer directement ou indirectement les droits, recours et réclamations relatifs à de telles participations. La Société peut se livrer à toute activité légale ou activité accessoire à l'objet social précité, y compris, sans réserve(s), emprunter de l'argent de ses actionnaires. La Société possède et peut exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi de 1915 ainsi que tous les pouvoirs qui s'y rapportent, pour autant que ces pouvoirs et privilèges soient nécessaires ou utiles à la conduite, la promotion ou la réalisation de l'objet social de la Société.

3.2 La Société ne saurait encourir un quelconque effet de levier autre que (i) des prêts consentis à la Société par ses actionnaires et / ou (ii) des emprunts à court terme jusqu'à concurrence de 10% de la valeur nette d'inventaire de la Société.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts Sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante-et-un mille cent vingt-trois US Dollars et cinquante-deux cents (41.123,52 USD) représenté par quatre millions cent douze mille trois cent cinquante-deux (4.112.352) Parts Sociales de la Classe A ayant chacune une valeur nominale d'un cent d'US Dollar euro (0,01 USD). Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions relatives à la manière d'utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.3 La Société peut, de manière non exhaustive, accepter des actions ou autres contributions sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en considération des contributions et peut attribuer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à la manière d'utiliser ces comptes doivent être prises par le ou les Associés(s) conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts. Pour éviter toute confusion, ces décisions ne doivent pas nécessairement affecter les montants versés au contribuant.

5.4 Toutes les Parts Sociales portent des droits égaux, tout en notant que les droits spécifiques affectés à chaque classe de Parts seront ceux présentés dans ces Statuts.

5.5 Le nombre des Associés de la Société ne peut excéder 100 et aucune personne physique ne peut devenir Associé.

5.6 Toutes les Parts Sociales émises par la Société peuvent, lorsqu'elles sont souscrites et entièrement libérées, être rachetées à tout moment à la demande du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance. Pour éviter toute confusion, aucun Associé n'a le droit de demander le rachat de ses Parts Sociales. Le rachat des Parts Sociales d'une Classe donnée ne peut être réalisé qu'en utilisant les sommes disponibles pour les distributions conformément à la Loi de 1915 (les fonds distribuables comprennent le Compte de Prime d'Emission) et qui sont le résultat de la réalisation totale ou partielle et/ou autre revenu de l'Investissement (tel que définit à l'Article 5.14) qui s'y rapporte.

5.7 Les Parts Sociales qui ont été rachetées doivent être immédiatement annulées comme prévu à l'article 49-3 de la Loi de 1915 et comme tel, ne portent pas de droits de vote, et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou produits de liquidation. Les Associés acceptent que le rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée, décidé par l'assemblée générale des Associés délibérant de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, respecte leur droit à un traitement équitable par la Société.

5.8 Le prix de rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée (le "Prix de Rachat") est calculé par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, ou par toute personne désignée, directement ou indirectement, par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, sur base de la valeur nette d'inventaire de l'Investissement correspondant calculé au jour ouvrable bancaire précédant immédiatement l'envoi de la Convocation de Rachat (telle que définie à l'Article 5.11). Le Prix de Rachat peut être payé par distribution en espèces ou distribution en nature ou une partie en espèce et une partie en nature.

5.9 La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales d'une Classe donnée doit être exprimée par Part Sociale et doit être déterminée pour tout jour d'évaluation en divisant les actifs nets de l'Investissement correspondant, correspondant à la juste valeur de marché des actifs sous-jacents de l'Investissement moins les engagements reliés à cet Investissement à la fermeture des affaires en ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts Sociales de la Classe donnée émises et en circulation à cette fermeture des affaires. La juste valeur de marché des actifs sous-jacents de l'Investissement peut être également déterminée de toute autre manière que le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, considère juste et raisonnable.

5.10 Dans l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, relative au calcul du Prix de Rachat est définitive et engage la Société et les Associés présents, passés et futurs.

5.11 Au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, une convocation écrite doit être envoyée par courrier recommandé ou courrier internationalement reconnu comme immédiat à chaque Associé nominatif de la Classe des Parts Sociales à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des Associés de la Sociétés, notifiant ce porteur de parts le nombre de Parts Sociales à racheter, en indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour présenter les Parts Sociales à la Société pour le rachat (cette convocation est ci-après désignée comme la "Convocation de Rachat"). Le Prix de Rachat de ces Parts Sociales doit être payé pour le compte de la personne dont le nom apparaît dans le registre des Parts Sociales comme en étant le propriétaire sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Associé avant la date de rachat.

5.12 Le capital social peut être modifié à tout moment sur approbation de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

5.13 Les Parts Sociales à émettre en vertu de cet Article 5 peuvent être de Classes différentes, sur proposition du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, faite aux Associés qui décideront à leur tour en délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts. Les produits relatifs à l'émission de chaque Classe de Parts Sociales doivent être investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, pour l'Investissement établi relativement à la Classe ou aux Classes de Parts Sociales correspondantes.

5.14 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, doit identifier les portefeuilles d'avoirs appropriés constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque Classe de Parts Sociales se rapporte. Pour éviter toute confusion, un Investissement comprend la détention de parts dans un investissement déterminé ainsi que les produits résultant de la réalisation de cet investissement déterminé. Entre les Associés, chaque portefeuille d'avoirs doit être investi dans l'intérêt exclusif de la Classe de Parts Sociales correspondante. La Société doit être considérée comme une seule entité juridique; cependant, à l'égard des tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les Associés d'une Classe déterminée sont exclusivement responsables de tous les engagements attribuables à l'Investissement sous-jacent de cette Classe, conformément aux dispositions du droit et des arrangements contractuels applicables.

5.15 La Société a le droit, dans le respect du droit applicable, dans le cas où la valeur de l'Investissement d'une Classe de Parts Sociales donnée deviendrait inférieure à la valeur d'acquisition correspondante, entraînant une perte pour la Société, de choisir, à sa discrétion, de racheter les Parts Sociales de la Classe correspondant à cet Investissement ainsi que tous titres de dette émis pour financer l'acquisition de cet Investissement, et par conséquent, de transférer et affecter à ou aux détenteurs de ces parts ou titres de dette, l'Investissement concerné.

6. Art. 6. Classes de Parts Sociales.

6.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, peut, à tout moment, proposer à l'assemblée générale des Associés d'émettre des Classes de Parts Sociales différentes (les "Classes") qui peuvent différer, entre autre, dans leur structure de frais, souscription, investissement minimum, conditions de détention ultérieures, Investisseurs visés et politique de distribution applicable ou par rapport à d'autres caractéristiques. L'assemblée générale des Associés délibère sur cette proposition de la manière prévue pour la modification de ces Statuts.

6.2 Si plusieurs Classes de Parts Sociales sont émises, les avoirs attribués à ces Classes doivent être investis en commun.

6.3 Les Associés d'une même Classe doivent être traités de la même manière proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par eux.

7. Art. 7. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Art. 8. Transfert des Parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre III. - Gérance

9. Art. 9. Nomination des Gérants.

9.1 La Société est administrée par un gérant (le "Gérant Unique") ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérants (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance"). En outre, ils peuvent être désignés en qualité de "Gérant A" ou "Gérant B". Les Gérants A et les Gérants B ont les mêmes pouvoirs sauf si les Statuts en disposent autrement.

9.2 Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés pour une période déterminée par cette assemblée générale des Associés et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un Gérant peut chercher à se faire ré-élire. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés.

10. Art. 10. Administration.

10.1 Le Conseil de Gérance élit un président parmi ses membres.

10.2 Le président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Gérants présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette réunion.

10.3 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Gérant et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

10.4 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Gérants ou des Associés. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

10.5 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) Gérants, soit au Luxembourg soit au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

10.6 Pour toute réunion du Conseil de Gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, sera remis à tous les Gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Gérant. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures mentionnés dans un échéancier préalablement adopté sur décision du Conseil de Gérance.

10.7 Un Gérant peut participer activement à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre Gérant comme son mandataire.

10.8 Un Gérant qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil de Gérance par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

10.9 Le Conseil de Gérance ne délibère et n'agit valablement que si une majorité simple des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance (le "Quorum de Majorité Simple"). Si le Quorum de Majorité Simple est atteint, les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés, à condition que de telles décisions reçoivent l'approbation de la majorité des Gérants A présents ou représentés.

10.10 Les résolutions signées par tous les Gérants seront aussi valides et effectives que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similés ou e-mails.

10.11 Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance est signé par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux (2) Gérants.

10.12 Des copies ou extraits des ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signés par le président ou par deux (2) Gérants ou encore par un Gérant et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

11. Art. 11. Pouvoirs du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, a le pouvoir de déterminer le cours et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

11.2 Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

12. Art. 12. Représentation de la Société.

12.1 La Société est engagée par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants de la Société, au moins l'un d'eux étant un Gérant A, ou par une signature individuelle si, et seulement si, ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance à un administrateur délégué, à un agent ou à toute autre personne.

13. Art. 13. Délégation et Agent du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance.

13.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion quotidienne et des affaires de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société, à des agents de la Société ou autres personnes, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) ou agent(s) de la Société détient/détiennent, par l'intermédiaire d'un parent, un intérêt dans cette autre société ou entreprise, ou est/sont gérant(s), agent(s) ou employé(s) de telle autre société ou entité légale.

14.2 Dans l'hypothèse où un Gérant ou un agent de la Société puisse avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, autre que celui provenant du fait qu'il est gérant, agent, employé ou titulaire de valeurs mobilières ou d'autres intérêts dans la contrepartie, ce Gérant ou cet agent doit, en cas de pluralité de Gérants, porter à la connaissance du Conseil de Gérance l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Gérant ou un agent pourrait y avoir, sont rapportés dès la prochaine assemblée des Associés.

15. Art. 15. Indemnisation.

15.1 La Société peut indemniser un Gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été Gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est associé ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de méconduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre IV. - Assemblée générale des Associés

16. Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

16.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

16.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

16.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

16.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

16.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

16.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

16.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17. Art. 17. Assemblées générales des Associés d'une Classe ou de Classes de Parts Sociales.

17.1 Les Associés de toute Classe peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer sur toute matière relevant exclusivement de cette Classe.

17.2 Les dispositions adéquates de l'Article 16 s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

17.3 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote conformément au droit luxembourgeois et à ces Statuts. Les Associés peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fac-similé à une autre personne qui ne doit pas être un Associé et qui peut être un Gérant.

17.4 Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Associés d'une Classe sont prises à la majorité simple des Parts Sociales présentes ou représentées.

17.5 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, affectant les droits des Associés d'une Classe vis-à-vis des droits des Associés d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Associés de cette Classe ou ces Classes conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

Titre V. - Exercice social

18. Art. 18. Exercice social.

18.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

18.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, et celui-ci, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

18.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

19. Art. 19. Droit de distribution des parts.

19.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 16.7.

19.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris le Compte de Prime d'Emission), mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses non affectés de la Société seront assignés entre les différentes Classes de Parts Sociales proportionnellement aux Parts Sociales émises et en circulation.

19.5 Les Associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique normale luxembourgeoise.

19.6 Le Montant Disponible qui se rapporte à une Classe déterminée de Parts Sociales sera disponible pour les distributions aux détenteurs de Parts Sociales de cette Classe déterminée (à laquelle l'Investissement se rapporte).

Titre VI. - Liquidation

20. Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des Associés, nommés sur résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire dans la résolution du ou des Associés ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des avoirs et le paiement des engagements de la Société, étant entendu que le surplus de liquidation de la Société doit être calculé et écoulé de la manière prévue à l'Article 19.

20.4 Tout surplus de liquidation compris dans chaque Investissement, après paiement des engagements de la Société, doit être distribué entre les détenteurs de Parts Sociales de la Classe concernée au prorata de leur détention respective de ces Parts Sociales.

20.5 Dans le cadre de l'Article 20.4:

20.5.1 tous engagements ou dépenses de la Société attribuables à, ou encouru à l'égard d'un Investissement doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs qui font partie de l'Investissement concerné;

20.5.2 tous engagements ou dépenses de la Société qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'Article 20.5.1 doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs de l'Investissement au prorata de la valeur des actifs qui y sont compris respectivement;

20.5.3 dans le cas où les engagements ou dépenses à appliquer en réduction d'un Investissement déterminé en vertu des Articles 20.5.1 et

20.5.2 excéderaient la valeur de cet actif, la valeur de cet actif doit être considérée comme nulle pour les besoins de cet Article 20.5, et ce déficit doit être appliqué en réduction de l'autre Investissement au prorata de la valeur des actifs qui y sont compris respectivement (cette valeur étant calculée, pour chaque actif, après avoir d'abord effectué les réductions requises par les Articles 20.5.1 et 20.5.2).

20.6 Toutes les matières qui ne sont pas traitées par ces Statuts doivent être déterminées conformément à la Loi de 1915.

21. Art. 21. Résiliation, Scission et Fusion de Classes.

21.1 Lorsque pour toute raison la valeur des actifs nets de toute Classe a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, comme étant le seuil minimum pour que cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou lors d'un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire relatif à cette Classe qui aurait des répercussions matérielles défavorables sur les investissements de cette Classe, ou par mesure de rationalisation économique ou pour toute autre raison, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut proposer aux Associés d'une Classe (la "Classe Absorbée") d'affecter les actifs de cette Classe à ceux d'une autre Classe existante de la Société (la "Classe Absorbante") et de re-désigner les Parts Sociales de la Classe Absorbée comme étant des Parts Sociales de la Classe Absorbante (après une scission ou consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à toute partie de droits des Associés). Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés tant de la Classe Absorbée que de la Classe Absorbante de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

21.2 Dans les mêmes circonstances que celles décrites à l'Article 21.1, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut proposer aux Associés d'une Classe de réorganiser une Classe par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Classes. Une telle décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

21.3 L'apport de l'actif et du passif attribuables à toute Classe à une autre Classe au sein de la Société devra être approuvé par une résolution des Associés des Classes concernées. Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

Titre VII. - Loi applicable

22. Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique résout de (i) démettre Monsieur Benoit Prat-Stanford, Monsieur Christoph Schumacher, Madame Federica Salvini et Madame Marylène Alix en tant qu'administrateurs de la Société; et (ii) nommer les personnes suivantes en tant que 'Gérants A' de la Société, tous avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Benoît Prat Stanford, ayant sa résidence professionnelle au 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France;
- Madame Federica Salvini, ayant sa résidence professionnelle au 2, Via Meravigli, I-20123 Milan, Italie;
- Monsieur Christoph Schumacher, ayant sa résidence professionnelle au 19-23, Tunisstraße, D-50667 Cologne, Allemagne;

- Madame Marylène Alix, ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Marco d'Orazio, ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2010. Relation: EAC/2010/4687. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010053114/762.

(100067316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Interfab SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.278.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2010* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059510/795/15.

Cygnus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

In the year two thousand and ten, on the sixth of May.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Les Deux Tours S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on October 9, 2009 before Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2107 of October 27, 2009 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Hervé Poncin, company director, with professional address at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda:

1. Change of the legal form of the Company from a joint stock company (“société anonyme” – S.A.) to a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” – S.à r.l.);
2. Change of the name of the Company to Cygnus S.à r.l.;
3. Change of the actual currency of the share capital of the Company, which is in Euro to US Dollar, with effect from January 1, 2010;
4. Change of the representation of the subscribed share capital of the Company from one hundred (100) shares with a nominal value of four hundred forty-five point four two six six US Dollars (445.4266-usd) each to forty-two (42) shares with a nominal value of one thousand sixty point five three nine five (1,060.5395-usd) each;
5. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (2,542.66-usd) so as to reduce it from its current amount of forty-four thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (44,542.66-usd) to the amount of forty-two thousand US Dollars (42,000,-usd) by decreasing the nominal value of each share from the amount of one thousand sixty point five three nine five (1,060.5395-usd) to the amount of one thousand US Dollars (1,000.-usd) and by creating a special reserve to compensate incurred and future losses as of December 31, 2009;
6. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken;
7. Appointment of managers;
8. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to change the legal form of the Company from a joint stock company (“société anonyme” – S.A.) to a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” – S.à r.l.) and to restate the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics.

Second resolution

The General Meeting resolved to change the name of the Company to Cygnus S.à r.l.

Third resolution

The General Meeting resolved, as per January 1, 2010, the conversion of the subscribed capital of the Company of thirty-one thousand euros (31,000.-eur) to US Dollars and to set the subscribed capital at forty-four thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (44,542.66-usd) consisting in one hundred (100) shares with a nominal value of four hundred forty-five point four two six six US Dollars (445.4266-usd) each by application of the currency exchange rate between Euro and USD Dollar on January 1, 2010 (1,43686-).

Fourth resolution

The General Meeting resolved to change the representation of the subscribed share capital of the Company from one hundred (100) shares with a nominal value of four hundred forty-five point four two six six US Dollars (445.4266-usd) each to forty-two (42) shares with a nominal value of one thousand sixty point five three nine five (1,060.5395-eur) each.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (2,542.66-usd) so as to reduce it from its current amount of forty-four thousand five hundred forty-two point sixty-six US Dollars (44,542.66-usd) to the amount of forty-two thousand US Dollars (42,000.-usd) by decreasing the nominal value of each share from the amount of one thousand sixty point five three nine five (1,060.5395-eur) to the amount of one thousand US Dollars (1,000.-usd) and by creating a special reserve (i) to compensate incurred losses as of December 31, 2009 up to the amount of one thousand six hundred ninety-four point zero four US Dollars (1,694.04-usd) (ii) and to be used solely for the compensation with future losses in the annual financial accounts up to the amount of eight hundred forty-eight point sixty-two US Dollars (848.62-usd).

Sixth resolution

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company (“the Company”) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Cygnus S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”).

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at FORTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (\$ 42,000.-) represented by FORTY-TWO (42) shares fully paid in with a nominal value of ONE THOUSAND US DOLLARS (\$ 1,000.-) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the Shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 17. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Seventh resolution

The General Meeting resolved to give full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company until the date hereof for the accomplishment of their mandate.

The General Meeting resolved to replace the board of directors by a board managers of and to fix the number of managers at three and to appoint for unlimited duration:

- Mr Olimjon SHADIEV with professional address at L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon as class A Manager,
- Mr Hervé PONCIN with professional address at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim as class B Manager,
- Mr Charles DURO with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle as class B Manager.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,300.- EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

French version:

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Les Deux Tours S.A.», ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée

le 9 octobre 2009 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°2107 du 27 octobre 2009 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de M. Hervé Poncin, administrateur, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda:

1. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Modification de la dénomination de la Société en Cygnus S.à r.l.;

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de Euro en Dollar américain avec effet au premier janvier 2010;

4. Modification de la représentation du capital social souscrit de la Société de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent quarante-cinq virgule quatre deux six six Dollars américains (445,4266-usd) chacune à quarante-deux (42) parts sociales d'une valeur nominale de mille soixante virgule cinq trois neuf cinq Dollars américains (1.060,5395-usd) chacune;

5. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (2.542,66-usd) pour le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (44.542,66-usd) au montant de quarante-deux mille Dollars américains (42.000,-usd) par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de mille soixante virgule cinq trois neuf cinq Dollars américains (1.060,5395-usd) au montant de mille Dollars américains (1.000,-usd) et par constitution d'une réserve spéciale destinée à compenser les pertes au 31 décembre 2009 et les pertes futures;

6. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;

7. Nominations de gérants;

8. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé la modification de la dénomination de la Société en Cygnus S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé, avec effet au premier janvier 2010, la conversion du capital social souscrit de la Société de trente et un mille euros (31.000,-eur) en Dollar américain, de sorte que le capital social souscrit est fixé à quarante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (44.542,66-usd) consistant en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent quarante-cinq virgule quatre deux six six Dollars américains (445,4266-usd) chacune par application du taux de conversion entre Euro et Dollar américain au premier janvier 2010 (1,43686-).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier la représentation du capital social souscrit de la Société de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent quarante-cinq virgule quatre deux six six Dollars américains (445,4266-

usd) chacune à quarante-deux (42) parts sociales d'une valeur nominale de mille soixante virgule cinq trois neuf cinq Dollars américains (1.060,5395-usd) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (2.542,66-usd) pour le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cent quarante-deux virgule soixante-six Dollars américains (44.542,66-usd) au montant de quarante-deux mille Dollars américains (42.000,-usd) par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de mille soixante virgule cinq trois neuf cinq Dollars américains (1.060,5395-usd) au montant de mille Dollars américains (1.000,-usd) et par constitution d'une réserve spéciale (i) aux fins de la compensation des pertes au 31 décembre 2009 pour un montant de mille six cent quatre-vingt-quatorze virgule zéro quatre Dollars américains (1.694,04-usd) (ii) et aux fins de la compensation des pertes futures dans les comptes sociaux annuels pour un montant de huit cent quarante-huit virgule soixante-deux Dollars américains (848,62-usd).

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination «Cygnus S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»).

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de QUARANTE-DEUX MILLE US DOLLARS (\$ 42.000,-) représenté par QUARANTE-DEUX (42) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de MILLE US DOLLARS (\$ 1.000,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance («le Conseil de Gérance»).

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 17. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s). Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28 . Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée Générale a décidé de remplacer le conseil d'administration par un conseil de gérance, de fixer le nombre des gérants à trois et de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Olimjon SHADIEV demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon en tant que Gérant de catégorie A,

- M. Hervé PONCIN, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim en tant que Gérant de catégorie B,

- M. Charles DURO demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle en tant que Gérant de catégorie B.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.300,- EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Poncin, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5644. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010053115/585.

(100067211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Parinfin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.154.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 juin 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059524/534/15.

LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.846.

Les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juin 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010052040/1017/17.

A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 avril 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052267/795/18.

Immofor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 70.130.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052330/696/18.

East West Tiles S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.516.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Démission de M. Pietro LONGO de son mandat d'administrateur et décharge.

8. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Nomination de M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010054672/29/27.

A.C.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.415.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 8 juin 2010 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053233/550/18.

Mat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 121.513.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2010 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052328/696/17.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 juin 2010 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053861/755/18.

Zandery Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 145.765.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2010 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052329/696/15.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010052041/1017/16.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 136.578.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on 7 June 2010 at 2 p.m.

Agenda:

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2009, allocation of results;
3. decision to be taken with respect to article 100 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies;
4. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
5. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010052931/1017/16.

M.G.C. Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.481.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juin 2010 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Commissaire-vérificateur;
2. décharge au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur;
3. clôture de la liquidation.

M.G.C. FINANCIERE S.A., Société Anonyme (en liquidation)

Grant Thornton Lux Audit S.A.

Liquidateur

Monsieur Marco Claude

Référence de publication: 2010053955/1017/17.

Alata Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054688/795/17.

Alia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2010 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
6. Nominations Statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054689/795/18.

Berolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 24.276.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054690/795/15.

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 141.810.

In the year two thousand and ten, on the fifth of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Belinda HENIG, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in her capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF FIS", having its registered office in L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, by virtue of a power of attorney conferred to him by the board of directors of the said company in written resolutions of the directors passed as of 4 May 2010.

The certified true extract of the written resolutions of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS" has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 8th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2455 of 8 October 2008. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 476 of 5 March 2010.

2) According to Article 5.2. of the articles of incorporation, the issued share capital of the Company is set at one million twenty-five thousand nine hundred twenty-six United States dollars and twenty cents (US\$1,025,926.20) divided into one hundred and two million five hundred ninety-two thousand six hundred and twenty (102,592,620) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share, each fully paid up

3) According to article 5.1 of the articles of incorporation, the authorised share capital of the Company is set at two and a half billion US dollars (US\$2,500,000,000.-) consisting of two hundred and fifty billion (250,000,000,000) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$0.01.-) per Share.

4) The board of directors has been empowered pursuant to an authority given on 6 January 2010 to increase the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital on such terms as they shall see fit. The board of directors is authorised to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In the board resolutions of 4 May 2010, the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of five hundred and eighty-seven thousand United States dollars (US\$ 587,000.-) in order to reach the amount of one million six hundred and twelve thousand nine hundred and twenty-six United States dollars and twenty cents (US \$ 1,612,926.20) by creating and issuing fifty-eight million seven hundred thousand (58,700,000) new shares with a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share.

The new shares in the company were issued in consideration for a contribution to the company of a loan portfolio valued at eighty-six million three hundred and twenty-two thousand four hundred and thirty United States dollars and twenty cents (US\$ 86,322,430.20) and a securities portfolio valued at four hundred and fifty-seven million nine hundred and seventy-one thousand one hundred and seventy-five United States dollars and ninety cents (US\$ 457,971,175.90) less

a provision for potential fluctuation in the amount of US\$ 1,670,806.10 according to the below mentioned report of the Réviseur d'entreprises .

The contribution in kind, in the aggregate amount of five hundred and forty-two million six hundred and twenty-two thousand eight hundred United States dollars (US\$ 542,622,800) is to be allocated as follows:

(i) an amount of five hundred and eighty-seven thousand United States dollars (US\$ 587,000.-) to the nominal share capital account of the company; and

(ii) the balance of five hundred and forty-two million thirty-five thousand eight hundred United States dollars (US\$ 542,035,800) to the share premium account of the company.

The board of directors has accepted the subscription of the fifty-eight million seven hundred thousand (58,700,000) new shares by FLAGSTONE REASSURANCE SUISSE S.A. with registered office at 1 rue du Collège, CH-1929 Martigny, Switzerland.

A list of the securities portfolio will remain annexed to the present deed.

Auditor

The contribution in kind has been the subject of a report of the Réviseur d'entreprises, MAS LUXEMBOURG, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pursuant to article 32-1 of the 1915 Luxembourg Law on Commercial Companies, which report is dated 3 May 2010, a copy of which will remain attached to the present deed for the purpose of registration, and the conclusion of which report reads as follows:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution Amounting to USD 542.622.800 does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued plus the aggregate share premium. Our report has no other purpose, and in particular does not give an audit assurance on the net asset value of the Fund nor any assurance as to the future viability of the Fund, nor of its liquidity, solvency or potential future profitability. Our report is intended solely for the Shareholders of the Fund, the Board of the Fund and the “Commission de Surveillance du Secteur Financier” and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent.”

As a result of this resolution, article 5.2 of the articles of incorporation is modified and will now read as follow:

“ **5.2.** The Company has an issued share capital of one million six hundred and twelve thousand nine hundred twenty-six United States dollars and twenty cents (US\$1,612,926.20) divided into one hundred and sixty-one million two hundred ninety-two thousand six hundred and twenty (161,292,620) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share, each fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand nine hundred euro (€ 6,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Belinda HENIG, employée privée, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS", ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société dans des résolutions adoptées en sa réunion du 4 mai 2010.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 octobre 2008, numéro 2455. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du

notaire instrumentaire en date du 6 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 mars 2010, numéro 476.

2) Suivant l'article 5.2. des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à un million vingt-cinq mille neuf cent vingt-six dollars US vingt cents (US\$ 1.025.926,20) divisé en cent deux millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt (102.592.620) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01 US \$) par Action, chacune intégralement libérée.

3) Suivant l'article 5.1. des statuts, le capital autorisé est fixé à deux milliards cinq cent millions US\$ (2.500.000.000.- US\$) formé de deux cent cinquante milliards d'actions d'une valeur nominale d'un centime US\$ (0,01 US\$) chacune.

4) Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration le 6 janvier 2010 afin d'augmenter le capital souscrit de la Société dans les limites de son capital autorisé selon les termes que le Conseil fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

Dans ses résolutions du 4 mai 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille dollars US (US\$ 587.000), afin de le porter à un million six cent douze mille neuf cent vingt-six dollars US vingt cents (US\$ 1.612.926,20) par la création et l'émission de cinquante-huit millions sept cent mille (58.700.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime US\$ (0,01 US\$) chacune.

Les nouvelles actions de la société ont été émises en considération d'un prêt évalué à quatre-vingt-six millions trois cent vingt-deux mille quatre cent trente dollars US vingt cents (US\$ 86.322.430,20) et d'un portefeuille de titres évalué à quatre cent cinquante-sept millions neuf cent soixante-et-onze mille cent soixante-quinze dollars US quatre-vingtdix cents (US\$ 457.971.175,90) moins une provision pour fluctuation éventuelle pour un montant de US\$ 1.670.806,10 selon le rapport du Réviseur d'Entreprises ci-après mentionné.

L'apport en nature, d'un montant total de cinq cent quarante-deux millions six cent vingt-deux mille huit cents dollars US (US\$ 542.622.800) devra être alloué comme suit:

(i) un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille dollars US (US\$ 587.000) sera attribué au compte capital social nominal de la société;

(ii) le solde de cinq cent quarante-deux millions trente-cinq mille huit cents dollars US (US\$ 542.035.800) sera attribué au compte de prime d'émission de la société.

Le Conseil d'Administration accepte la souscription de cinquante-huit millions sept cent mille (58.700.000) nouvelles actions par FLAGSTONE REINSURANCE SUISSE S.A., avec siège social à 1 rue du Collège, CH-1929 Martigny, Suisse.

Une liste du portefeuille de titres restera annexée au présent acte.

Expertise

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'entreprises, MAS LUXEMBOURG, avec siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, rapport daté du 3 mai 2010 dont une copie sera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui et dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution Amounting to USD 542.622.800 does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued plus the aggregate share premium.

Our report has no other purpose, and in particular does not give an audit assurance on the net asset value of the Fund nor any assurance as to the future viability of the Fund, nor of its liquidity, solvency or potential future profitability.

Our report is intended solely for the Shareholders of the Fund, the Board of the Fund and the "Commission de Surveillance du Secteur Financier" and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent."

En conséquence, l'article 5.2. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.2.** La Société a un capital social souscrit d'un million six cent douze mille neuf cent vingt-six dollars US vingt cents (US\$ 1.612.926,20) divisé en cent soixante et un million deux cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt (161.292.620) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01 US\$) par Action, chacune intégralement libérée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20743. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010053067/163.

(100067475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Bolero International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.479.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054691/795/15.

Bononzo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.616.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054692/795/15.

Cinematlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2010 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054693/795/18.

EDI - Européenne de Développement et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010054694/795/15.

FDF, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.929.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055548/534/16.

A C H S - Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 138.994.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 juin 2010 à 09h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'administrateur unique et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055586/506/15.
